

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

➔ Rapport d'activité 2020



Liste des membres au 31/12/2020

Communauté Urbaine Caen la mer
Communauté de Communes Val ès dunes
Communauté de Communes Cœur de Nacre
Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
Communauté de Communes du Pays de Falaise
Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande
Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge
Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau
Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage
Communauté d'Agglomération Mont St Michel - Normandie
Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo
Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco
Communauté de Communes Bayeux Intercom
Communauté d'Agglomération Flers Agglo
Communauté de Communes Granville Terre et Mer
Communauté de Communes Villedieu Intercom
Communauté de Communes Baie du Cotentin
Communauté Urbaine d'Alençon
Communauté de Communes Terre d'Auge
Communauté de Communes Pays de Honfleur - Beuzeville
Communauté d'Agglomération Le Cotentin
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom
Conseil Départemental du Calvados
Conseil Départemental de la Manche
Conseil Départemental de l'Orne

Sommaire

| | |
|--|----|
| ▶ 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle Métropolitain | 4 |
| 1.1. Territoire et domaines d'actions | 4 |
| 1.2. Moyens humains et financiers | 5 |
| ▶ 2. La continuité de service durant la crise sanitaire | 8 |
| ▶ 3. L'application du SCoT Caen-Métropole | 9 |
| 3.1 Animation et communication du SCoT révisé | 9 |
| 3.2 Urbanisme réglementaire | 11 |
| 3.3 Urbanisme commercial | 12 |
| 3.4 Animation et actions foncières | 13 |
| 3.5 Animation partenariale | 15 |
| 3.6 Perspectives 2021 | 15 |
| ▶ 4. Développement territorial | 16 |
| 4.1 Programmes LEADER 2014-2020 | 16 |
| 4.2 Agriculture et alimentation | 20 |
| 4.3 Mise en place des politiques énergie-climat sur le territoire du Pôle Métropolitain | 24 |
| 4.4 Mobilité durable | 26 |
| ▶ 5. Coopérations interterritoriales | 27 |
| 5.1. Animation de la coopération interterritoriale à l'échelle RESEAU | 27 |
| 5.2. Programme européen INTERREG Atlantic Area : projet MMIAH | 27 |
| Annexes : instances du Pôle métropolitain | 32 |

► 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle Métropolitain

1.1. Territoire et domaines d'actions

Un vaste territoire de projets de plus de 1 275 000 habitants

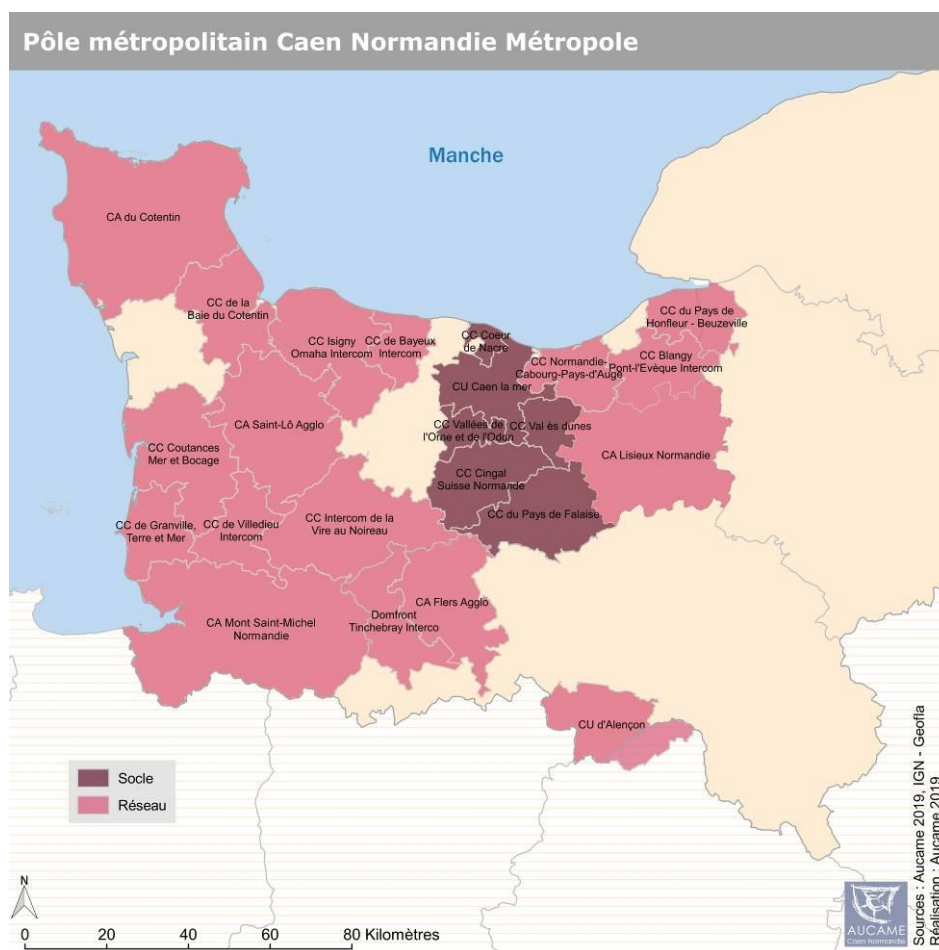
Caen Normandie Métropole regroupait fin 2020 :

- **Périmètre SCoT** : la Communauté urbaine Caen la mer et 4 Communautés de Communes (365 000 habitants).
- **Périmètre SOCLE** : le territoire du SCoT et la CdC du Pays de Falaise, 208 communes (394 000 hab.).
- **Périmètre RÉSEAU** : 17 intercommunalités de l'Ouest de la Normandie, trois Conseils Départementaux - Calvados, Manche et Orne, en plus des 6 EPCI membres du SOCLE.

Lieu de dialogue et de coordination

Le Pôle Métropolitain est un outil de coordination et de coopération :

- il mène, à la demande de ses membres, des **actions d'intérêt métropolitain** définies dans le cadre d'un programme de travail triennal ;
- il assure des fonctions de représentation, de discussion et de **contractualisation** auprès des acteurs publics (programme LEADER, Projet Alimentaire Territorial...);
- il exerce une compétence d'élaboration, d'approbation, de suivi et de modification du Schéma de Cohérence Territorial (**SCoT**) et d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**).



1.2. Moyens humains et financiers

► Organigramme

L'effectif se compose de 9 agents au 31 décembre 2020 :

- Administration générale :

Directeur adjoint par intérim : Anthony HUBERT

Assistante de direction - Chargée de la gestion des assemblées : Véronique CARETTE

Chargée des finances et des ressources humaines : Sandra GENNESSEUX

- SOCLE :

Chargée de mission POLITIQUES CONTRACTUELLES : Émilie PATRY-LEBLANC

Chargée de mission AGRICULTURE ET ALIMENTATION : Valérie ROBERT

Chargée de mission ENVIRONNEMENT/PCAET : Aurélie LETELLIER

Animatrice LEADER : Maïlys GAUTIER

Gestionnaire LEADER : Cécile MILCENT

- RESEAU :

Chargée de mission PÔLE MÉTROPOLITAIN RÉSEAU : Adèle OLIVIER-GENESTAR

Accueil de 2 stagiaires en 2020 : Malvina MATHIEU (urbanisme) et Ophélie BOURGEOIS (PAT)

► Finances

- Pour l'exercice 2020, les cotisations sont les suivantes :
 - 10 cts/habitant pour l'adhésion de base (EPCI du SOCLE et du RESEAU) ;
 - 90 cts/habitant pour la partie du SCOT de Caen-Métropole (5 EPCI) ;
 - 86 cts/habitant pour la part actions pour les EPCI concernés (6 EPCI) ;
 - 15 cts/habitant pour la part PCAET (6 EPCI).

Pour les 3 départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la contribution totale est fixée à 20 000 €, soit respectivement 10 000 €, 6 000 € et 4 000 €.

► Compte administratif

Le Compte Administratif 2020 est établi corrélativement au Compte de Gestion 2020 dressé par le Trésorier Payeur voté le 24 mars 2021. Il se présente ainsi :

Exécution du budget 2020

- Section de fonctionnement

| Résultat de l'exercice | DEPENSES | RECETTES | Total |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Section de fonctionnement 2020 | 1 288 676,47 € | 1 252 126,31 € | - 36 550,16 € |
| Report 2019 | - € | 258 751,31 € | 258 751,31 € |
| Résultat cumulé | 1 288 676,47 € | 1 510 877,62 € | 222 201,15 € |

Pour mémoire, il avait été décidé en 2020 de ne pas augmenter les contributions des membres. Le résultat de clôture de l'exercice N-1 était en déficit, à - 210 882,18 €, celui de l'exercice 2020 est en déficit, à - 36 550,16 euros. Après report, le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'établit à 222 201,15 euros.

- Section d'investissement

| Résultat de l'exercice | DEPENSES | RECETTES | Total |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Section d'investissement 2020 | 210 500,10 € | 233 244,48 € | 22 744,38 € |
| Report 2019 | - € | 276 005,40 € | 276 005,40 € |
| Résultat cumulé | 210 500,10 € | 509 249,88 € | 298 749,78 € |
| RAR | 2 400,00 € | | |

Ce résultat excédentaire s'explique par un niveau de réalisation des dépenses inférieur aux prévisions et par l'obligation d'un amortissement d'environ 190 000 € en 2020. Les recettes concernent uniquement des amortissements.

La répartition de ces dépenses est la suivante :

- la fin de l'étude sur les espaces interstitiels, terminée début 2020 pour un montant de 6 800 €.
- 15 600 € de frais d'avocat, qui ont été nécessaires contre un recours intenté suite à l'approbation du SCoT Caen-Métropole révisé.
- le reste des dépenses concerne les amortissements.

► Actes administratifs

Au regard du contexte sanitaire et électoral, le calendrier des instances a été impacté. Le Comité syndical d'installation des élus suite aux élections municipales s'est tenu le 16 octobre 2020, dans l'auditorium du Musée des Beaux-Arts de Caen, au cœur du Château et de la ville de Caen.

Le bureau syndical s'est réuni les 6 et 13 mars 2020.

Le Comité syndical s'est réuni les 7 février et 16 octobre 2020.



Lors du Comité syndical du 16 octobre 2020 de réinstallation des instances (ci-dessus), M. Joël BRUNEAU a été réélu à l'unanimité Président du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Les délibérations sont en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.caen-metropole.fr/content/deliberations-du-comiteconseil-syndical>

<http://www.caen-metropole.fr/content/deliberations-du-bureau>

► Communication

Le Pôle métropolitain dispose d'un site internet : www.caen-normandie-metropole.fr

Les actions de communications se concentrent sur l'accompagnement et la mise en œuvre des projets (SCoT, LEADER, MMIAH, PCAET, PAT, etc.).

► 2. La continuité de service durant la crise sanitaire

L'année 2020 aura été marquée par un contexte social et sanitaire exceptionnel. Pourtant, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est resté mobilisé pour agir en faveur de ces membres et des territoires.

En termes d'organisation technique et administrative, un VPN (réseau privé virtuel) a été mis en place avec la Direction des services informatiques de Caen la mer dès le 12 mars 2020, sur les ordinateurs portables professionnels du personnel. La solution Microsoft Teams a également fait l'objet d'un déploiement, pour permettre les visioconférences et le partage de documents. Le télétravail est devenu pleinement effectif à compter du 16 mars 2020. Il s'est initialement porté sur l'intégralité du temps de travail, puis il a été modulé selon l'évolution du contexte sanitaire et des consignes ministérielles. Des autorisations spéciales d'absence (ASA) ont été prévues pour les agents devant garder des enfants du fait de la fermeture des classes. Un plan de reprise a été mis en place à partir du 4 mai 2020 pour que les agents puissent réinvestir les bureaux dans les conditions sanitaires satisfaisantes et dans le respect des gestes barrière. Des masques et gels hydroalcooliques ont été fournis dès que ces équipements furent disponibles.

Au regard du contexte sanitaire et électoral, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole n'a pu tenir d'instances entre mi-mars et mi-octobre 2020. Néanmoins, de nombreuses réunions à distances, par le moyen de visioconférences, se sont tenues durant cette période (commission, réunion interne, réunion partenariale, formation, etc.). Les dérogations amenées par les lois d'Etat d'Urgence ont également permis au Pôle métropolitain de maintenir ses missions actives, notamment concernant les missions d'urbanisme règlementaire et commercial (rendues par des décisions déléguées au Président).

Cette capacité à se mobiliser ainsi dans ces circonstances inédites a permis de réorganiser complètement les modes de travail en étendant au maximum les solutions de télétravail lors du premier confinement sanitaire au printemps, puis en maximisant la proportion de télétravailleurs à domicile lors du second à l'automne. Ces nouveaux modes de travail seront pérennisés pour en garder le meilleur et pour permettre au Pôle métropolitain d'être à nouveau agile en cas de confinement ultérieur.





Application du SCOT Caen-Métropole

► 3. L'application du SCOT Caen-Métropole

Le SCOT est l'outil de conception, de mise en œuvre et de suivi de la planification stratégique à l'échelle du bassin de vie. Il met en cohérence les politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'habitat, de l'économie, du commerce et des mobilités, dans une perspective de développement durable et d'équilibre territorial. Le SCOT initial, approuvé en 2011, a fait l'objet d'une procédure de révision générale en 2018 et 2019. Le dossier du SCOT révisé a été approuvé le 18 octobre 2019 par les élus réunis en Comité syndical. Il est exécutoire depuis le 14 janvier 2020.

Les documents approuvés et exécutoires sont téléchargeables sur le site internet de Caen-Métropole : <http://caen-metropole.fr/content/scot-revise-executoire>

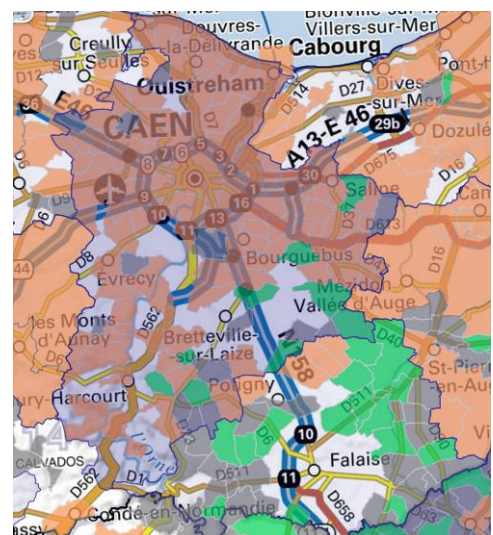
3.1 Animation et communication du SCOT révisé

Si l'année 2019 a permis de conclure les travaux de révision et d'approuver le dossier à l'unanimité, l'année 2020 a été l'année de mise en œuvre progressive du SCOT Caen-Métropole révisé :

- **Mise en ligne du dossier numérique complet du SCOT révisé** sur le site internet du Pôle métropolitain et sur le Géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>).
- **Distribution du dossier imprimé du SCOT révisé** aux principaux partenaires, ainsi qu'aux EPCI et aux Communes (200 dossiers imprimés).
- **Réalisation de réunions politiques à Cœur de Nacre, Vallées de l'Orne et de l'Odon et Valès dunes** pour présenter et échanger sur le SCOT révisé. Réalisation de quatre réunions techniques en visioconférence, avec différents partenaires (bureaux d'études, SEM...) et collectivités sur le même sujet.

Le Géoportail de l'urbanisme, un outil au service de la connaissance des documents d'urbanisme

L'ordonnance du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique a inscrit dans le code de l'urbanisme l'obligation, pour toute nouvelle version d'un document d'urbanisme approuvée à compter du 1er janvier 2020, de publication sur le Géoportail de l'urbanisme.



Le territoire se couvre progressivement de documents en ligne.

Le Pôle métropolitain est disponible pour accompagner les collectivités n'ayant pas encore transmis leur PLU au Géoportail.

- **Fusion des trois Commission initiales (Conduite du SCoT ; Urbanisme Règlementaire ; Urbanisme Commercial) en une Commission Application du SCoT.** La Commission unique se réunit à un rythme mensuel pour traiter de l'intégralité des thématiques et actions du SCoT.
- **Réunion d'une Commission Conduite du SCoT et Urbanisme Commercial** (en février 2020) pour travailler sur le Glossaire du SCoT révisé et pour analyser les dossiers d'urbanisme commercial. **Réunion de deux Commissions Urbanisme règlementaire** (en janvier et février 2020). Des consultations écrites ont également été réalisées durant le printemps et l'été 2020 pour continuer à analyser les dossiers malgré le contexte sanitaire.
- **Réunion de 3 Commissions Application du SCoT** (en novembre et décembre 2020) sur la mise en œuvre du SCoT révisé et sur l'analyse des dossiers d'urbanisme règlementaire et commercial. La Commission a pu s'acculturer sur le SCoT réviser, analyser les premiers dossiers, ou encore mettre en place le suivi annuel (avec l'AUCAME). La Commission a également défini les modalités de gestion des différents dossiers reçus pour analyse.

La vice-présidence de la commission est assuré par Thierry LEFORT et Pascal SERARD.

Modalités de gestion pour l'urbanisme règlementaire :

| Procédure | Permis (construire, aménager) | Modification, Modification simplifiée | PPR, demande d'autorisation environnementale et autres | Elaboration et révision de PLU(i) |
|--------------------------|--|--|--|---|
| Temps pour rendre avis | 1 mois | 1 mois | 2 mois | 3 mois |
| Type d'analyse technique | Sommaire (peu d'informations et de thématiques) | Détaillée sur les thématiques traitées | Détaillée sur les thématiques traitées | Détaillée sur toutes les thématiques |
| Analyse politique | Vice-président à l'urba règ. + info en Commission | Si dossier intéressant le SCoT : Commission OU , si dossier n'impactant pas le SCoT* : Vice-président à l'urba règ. + info en Commission | Commission | Commission |
| Avis officiel | Pas d'avis officiel. Avis technique par mail ou courrier. | Avis voté en Bureau ou Comité syndical. | Avis voté en Bureau ou Comité syndical. | Avis voté en Bureau ou Comité syndical. |
| Forme de l'avis officiel | Avis technique éventuellement accompagné de remarques ou questions | Avis favorable , éventuellement assorti de réserves (sur incompatibilité majeure à lever) au sein de la délibération. OU avis défavorable motivé. ASSORTI éventuellement d'un courrier d'accompagnement , portant : <ul style="list-style-type: none"> - des remarques (sur incompatibilité mineure). - des questions techniques (problèmes de rédaction, de mise en page, d'annexes...). Le projet de courrier d'accompagnement est présenté en Commission, puis en Bureau ou en Comité syndical (mais pas mis au vote) . Il appartiendra à la collectivité de le faire figurer dans le dossier d'enquête publique. | | |

* Correction d'une erreur matérielle, annexion d'un document...

Modalités de gestion pour l'urbanisme commercial :

| Procédure | Permis pour projet entre 300 et 1000m ² de SDV | Permis pour projet de plus de 1000m ² de SDV |
|--------------------------|--|---|
| Temps pour rendre avis | Environ 1 mois pour décider de soumettre à CDAC | Entre 15 jours et 2 mois (selon délai d'information par la Commune, l'EPCI ou la Préfecture) |
| Type d'analyse technique | Sommaire (peu d'informations et de thématiques) | Détaillée sur toutes les thématiques |
| Analyse politique | Si le dossier semble compatible : Vice-président à l'urba co. + <u>info en Commission</u> Si le dossier semble incompatible : <u>Commission (physique ou par correspondance selon les délais)</u> | <u>Commission</u> |
| Avis officiel | Si le dossier semble compatible : lettre de remerciement motivée par le Président. Si le dossier semble incompatible : délibération motivée de saisie de la CDAC par le Bureau ou le CS. | Avis rendu en CDAC par le Vice-président en charge de l'urba co. |
| Forme de l'avis officiel | Lettre de remerciement motivée. OU Délibération motivée (prémisse d'un avis défavorable en CDAC). | Avis favorable. OU avis défavorable. Pas de réserves officielles, mais possibilité de prévoir des questions à poser en amont ou durant la CDAC. |

3.2 Urbanisme règlementaire

Bien que la crise sanitaire ait entraîné une diminution du nombre de dossiers reçus durant le printemps 2020, le Pôle métropolitain est resté actif pour accompagner au mieux les collectivités et les porteurs de projets dans la mise en compatibilité de leur document ou projet d'urbanisme :

- **22 procédures d'urbanisme ont été analysées et ont reçu des avis en 2020 :**

| Projet | Avis |
|---|--|
| Révision du PLU de Mathieu (2nd arrêt) | Avis favorable assorti de deux réserves et deux remarques |
| Révision du PLU de Tourville-sur-Odon | Avis favorable assorti de trois remarques |
| Elaboration du PLU de Troarn | Avis favorable assorti d'une réserve, de trois remarques et de trois observations techniques |
| Révision du PLU d'Eterville | Avis favorable assorti d'une réserve et de trois remarques |
| Révision du PLU de Mouen | Avis favorable assorti de sept remarques |
| Révision du PLU de Saint-André-Sur-Orne | Avis favorable assorti de deux réserves et de sept remarques |
| Elaboration du PLUi de Cingal-Suisse Normande | Avis favorable assorti d'une réserve et de neuf remarques |
| Modification n°1 du PLU de Saint-Sylvain | Avis favorable |
| Evaluation environnementale de la première phase de reconstruction du CHU de Caen | Avis favorable assorti et de trois remarques |
| PPR (Plan de prévention des risques) Littoral du Bessin | Avis favorable |
| Modification simplifiée n°2 du PLU de Bretteville-sur-Laize | Avis favorable |
| Révision du PLU d'Amfreville (commune limitrophe) | Avis favorable |

| | |
|---|---|
| Modification n°1 du PLU de Cauvicourt | Avis favorable assorti d'une réserve |
| Modification n°1 du PLU de Fleury sur Orne | Avis favorable |
| Modification n°5 du PLU de Caen | Avis favorable assorti d'une réserve |
| PPR Multirisques de la Basse Vallée de l'Orne | Avis favorable assorti de sept remarques |
| Modification n°2 du PLU de Villons les Buissons | Avis favorable |
| Modification simplifiée n°1 du PLU de Démouville | Avis favorable |
| Modification simplifiée n 2 du PLU de Bénouville | Avis favorable |
| PPR Miniers du Bassin de May-sur-Orne | Avis favorable assorti de six remarques |
| Modifications n°2 des PLU d'Hérouville Saint Clair et de Blainville sur Orne | Avis favorable assorti d'une réserve |
| Evaluation environnementale actualisée de la reconstruction du CHU de Caen | Avis favorable assorti d'une réserve et de deux remarques |

En parallèle, **14 avis ont été émis auprès des Maires et des services d'instruction du droit des sols sur des demandes de permis de construire et de permis d'aménager**, en application de l'article R 142-1 du Code de l'urbanisme (portant sur la compatibilité avec le SCoT des PC et des PA portant sur plus de 5000 m² de surface de plancher).

Autres réalisations dans le cadre de l'urbanisme règlementaire :

- **Réalisation d'analyses de l'intégralité des documents d'urbanisme opposables sur Vallées de l'Orne et de l'Odon et Cœur de Nacre**, au regard de leur compatibilité avec le SCoT révisé. Les analyses ont été remises aux maires des communes dans le cadre d'une réunion au sein des EPCI. Les analyse ont été réalisées par une stagiaire accueillie au printemps-été 2020.
- **Accompagnement des Communautés de communes Cœur de Nacre et Vallées de l'Orne et de l'Odon sur la question de la prise de compétence PLUi** (interventions en commissions et en conférences des Maires).
- **Accompagnement des Communautés de communes pour l'application du SCoT et notamment des volets foncier et habitat sur les Communes.**
- **Participation aux réunion des personnes publiques associées et réponse à toutes sollicitations** amont des collectivités et des porteurs de projets.

3.3 Urbanisme commercial

Les projets commerciaux devant obtenir une Autorisation d'exploitation commerciale (AEC) doivent être compatibles avec le SCoT, c'est le premier des critères étudiés par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) selon l'article L752-6 du Code de commerce. Le SCoT Caen-Métropole, avec son DAAC, est donc le document au centre de la politique d'aménagement et d'équilibre commercial du bassin de vie caennais.

6 projets soumis à CDAC ont été analysés et ont obtenu des avis en 2020. Tous les avis portés par le Pôle métropolitain ont été validés en CDAC :

| Projet | Avis |
|---|--|
| Un projet de démolition-reconstruction d'un un magasin de bricolage. | Avis défavorable du Pôle métropolitain, qui a entraîné le retrait du dossier par le porteur de projet avant son passage en CDAC. |

| | |
|---|---|
| CDAC 14 février 2020 : du dossier de demande CDAC : Repositionnement des pistes du Drive de Carrefour Côte de Nacre à Caen | Avis favorable à l'unanimité en CDAC |
| CDAC 18 juin 2020 : Création d'un Leclerc Sport et d'un Leclerc Jouet à Ifs (Object'ifs Sud) | Avis favorable à l'unanimité en CDAC |
| CDAC 8 juillet 2020 : Transfert d'un LIDL à Mondeville (Route de Paris) | Avis favorable à l'unanimité en CDAC |
| CDAC 5 octobre 2020 : Transfert d'un LIDL à Carpiquet | Avis favorable à la majorité (6 pour, 1 abstention, 2 contre) en CDAC |
| CDAC 5 octobre 2020 : Extension d'un supermarché SUPER U à Saint Contest (Clos Barbey) | Avis favorable à l'unanimité en CDAC |

- **Accompagnement des communes, des EPCI et des porteurs de projets**, pour les projets commerciaux d'une surface de vente de plus de 300 m² (sur les communes de moins de 20 000 habitants), ou de plus de 1 000 m² (sur Caen et Hérouville-Saint-Clair) : organisation d'une dizaine de réunions avec les élus et/ou les porteurs de projets commerciaux en amont des dépôts de dossiers en cas de sollicitation amont.
- **Suivi des avis de la CNAC** (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), du Tribunal administratif, de la Cours Administrative d'Appel et du Conseil d'Etat en cas de recours.
- **Accompagnement des communes et EPCI dans la mise en compatibilité de leur PLU avec le DAAC.**

3.4 Animation et actions foncières

- **Mises à jour sur l'état du marché de l'immobilier neuf avec les données fournies par l'association OLONN** (Observatoire du Logement Neuf des Régions Normandes), dans le cadre de la convention signée en 2013, renouvelée fin 2016. Ces données se structurent sous forme de tableaux de bord trimestriels et des récapitulatifs annuels des données brutes.
- **Préparation de la mise à jour du Mode d'Occupation du Sol (MOS) vers un millésime 2020, sur le territoire SOCLE de Caen Normandie Métropole (en partenariat technique avec l'AUCAME).**
De plus, le Pôle métropolitain a participé au suivi de la production du MOS régional, millésime 2016, sur les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Ce MOS « bas-normand » vient compléter celui de Caen-Métropole. Le suivi s'est effectué au sein de la Coordination régionale de l'information géographique en Normandie (CRIGE Normandie).
- Clôture de la démarche « **Diagnostiquer les espaces interstitiels des centres-bourgs et co-construire leur valorisation** », cofinancée par l'Etat. L'année 2018 avait permis de concevoir la démarche, conventionner entre les partenaires et retenir le groupement de bureaux d'études. L'année 2019 avait été celle des travaux, réalisés en concertation à l'échelle des îlots ou des communes. L'année 2020 a vu la conclusion de la démarche, en quatre temps :
 - Remise des fiches-projets au 11 Communes ayant participé à la démarche.
 - Publication d'un Référentiel d'aménagement des espaces interstitiels du territoire de Caen Normandie Métropole (70p.).
 - Réalisation d'un évènement de clôture, avec le témoignage de plusieurs acteurs en février.
 - Réalisation d'une exposition de 18 panneaux au Pavillon (Bassin Saint Pierre, Caen), en septembre.

L'évènement de clôture



Un panneau d'exposition illustrant une fiche-projet

CHANGER LE REGARD SUR LES ESPACES VERTS

MOULT-CHICHEBOVILLE : quand trois espaces verts délaissés se transforment en réseau de parcs

PRESENTATION DU SITE



Direction administrative
MOULT-CHICHEBOVILLE
Population d'habitants : 17 720
Extension d'habitat existant : 2 200 ha
Part de logements protégés : 14,4%
Part de logements sociaux : 4,2%
Densité moyenne : 19 300 hab/km²
Taux d'arbres : 77,2%
Taux de végétation : 12,2%

Caractéristiques des sites
Superficie : 133,5 ha
Type d'occupation : Terrains non, espaces verts
Densité : 140 hab/km² en partie (densité 300)
Zone PLU : U

Services existants : mairie, bibliothèque, maison des associations, école élémentaire
Équipement : terrain de sport, centre
Particularités : patrimoine remarquable, biodiversité
Projet : terrain polyvalent et attractif



PROPOSITION DE PROJET

LE VERGER PARTAGE
- bosquets forestiers urbains
Régulation des véhicules :
- voie pacifiée
- sens unique
- cicloséjour

jardins familiaux



JARDIN DES MANIFESTATIONS
Accueil manifestation ponctuelle :
- cinéma en plein air
- bar populaire

Découvrir le campagne :
- plantations anciennes de la plaine de Caen
- arbres

ouverture sur le jardin privé
- cours de l'école
- parc de la mairie

LE SQUARE DE L'ÉCOLE
Réguler la circulation de l'école :
- cicloséjour mobile

Réguler les flux de dessertes de l'école :
- sens unique
- voie pacifiée
- nouveau dépôt minute

Activités pour les enfants :
- espaces récréatifs
- terrain de sport polyvalent
- jardin potager pédagogique

PROGRAMME ET USAGES

le bosquet botanique piétonnier et protégé
ouverture sur la ferme
jardins familiaux
verger partagé

FLUX

espace événementiel

PAYSAGE

alignements à créer
bosquets/îlots
champs

SITE

nouveau dépôt minute

espace ludique
voie pacifiée
sens unique

cours de l'école

réseau piéton

parc de la mairie

REFERENCES



3.5 Animation partenariale

A cause du contexte sanitaire et électorale, l'animation partenariale à l'extérieur du territoire du SCoT Caen-Métropole a été réduite en 2020. Mais certaines actions ou participation ont pu être menées :

- Participation au Catalogue Interactif Régional de Consultation des Etudes (CIRCE).
- Participation au Club planification du CAUE.
- Participation à la Commission SCoT du Bessin (en tant que SCoT voisin invité).
- Participations aux évènements de la Fédération nationale des SCoT.

3.6 Perspectives 2021

- Poursuite de l'animation autour du SCoT Caen-Métropole révisé :
 - ✓ Mise en œuvre avec l'AUCAME du suivi partenarial annuel.
- Finalisation, validation et publication des documents pédagogiques :
 - ✓ Glossaire,
 - ✓ Vade-mecum.
- Réalisation de visites-terrains sur des projets innovants compatibles avec le SCoT.
- Suivi juridique du document.
- Poursuite du partenariat avec le CRIGE, le CIRCE et avec la Fédération nationale des SCoT.
- Relance de l'Inter-SCoT à l'échelle du Calvados et de la Normandie de l'Ouest.
- Suivi et accompagnement des EPCI à la prise de compétence PLUi.
- Suivi de la mise en œuvre du SRADDET, exécutoire depuis le 2 juillet 2020.
- Suivi de la mise en œuvre des ordonnances prévues par la loi ELAN pour la « modernisation des schémas de cohérence territoriale » et la « rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme », signées le 17 juin 2020 et applicables depuis le 1er avril 2021.
- Suivi du projet de loi « Climat et Résilience » issu de la Convention citoyenne pour le climat.

► 4. Développement territorial

Contexte général :

La commission « Politiques contractuelles » a en charge l'animation et la mise en œuvre d'actions collectives à l'échelle du Pôle Socle, au travers notamment du :

- Suivi des programmes LEADER 2014-2020 du GAL du SCoT Caen-Métropole et du GAL Sud Calvados,
- Suivi des travaux dans le domaine de l'Agriculture et l'alimentation (Programme Alimentaire Territorial), l'Eau (contrat global), de l'Energie (Plan Climat Air Energie Territorial) et de la Mobilité.

La dernière commission « Politiques contractuelles » s'est réunie le 23 janvier 2020.

Lors du Comité syndical d'installation du 16 octobre 2020, les membres du Conseil syndical ont approuvé le changement de dénomination de cette commission. La commission « Développement territorial » (ex Politiques contractuelles) s'est réunie à deux reprises, les 9 et 26 novembre 2020.

La vice-présidence de la commission est assuré par Jean-Philippe MESNIL et Hubert PICARD.

4.1 Programmes LEADER 2014-2020



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

LEADER est un acronyme signifiant « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, c'est un programme pluriannuel destiné à dynamiser les territoires ruraux. L'objectif est avant tout de soutenir techniquement et financièrement des projets locaux innovants qui concourent à l'attractivité du territoire.

Nouvelle méthode de gouvernance à l'échelle locale, le programme LEADER est **géré par et pour les acteurs du territoire** réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Suite à l'appel à candidature régional lancé en 2014, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole d'une part, et l'Association du Pays Sud Calvados d'autre part, ont chacun déposé un dossier de candidature le 29 mai 2015. Ils sont devenus tous deux GAL au 1^{er} juillet 2015.

Présentation des programmes :

► GAL SCoT Caen-métropole

Au regard des enjeux du territoire et du processus d'implication des acteurs, la priorité retenue par le territoire du GAL SCoT Caen-métropole vise à « Renforcer les capacités d'adaptation, d'innovation et de coopération des acteurs pour un territoire équilibré, attractif et innovant » afin de répondre aux 3 grands enjeux prioritaires identifiés sur le territoire :

Axe 1 : Optimiser l'activité touristique en valorisant les ressources patrimoniales, culturelles et naturelles.

Axe 2 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations par des services performants, adaptés aux besoins et accessibles à tous.

Axe 3 : Répondre aux défis énergétiques en impulsant et accompagnant les mutations du territoire.

Le GAL SCoT Caen-Métropole dispose de 9 fiches-actions visant chacune des objectifs opérationnels de la stratégie de développement local. L'enveloppe initiale dédiée aux projets s'inscrivant dans cette stratégie est de **2 198 650 €**.

En 2019, une **enveloppe supplémentaire** a été allouée au GAL SCoT Caen-métropole pour un montant de **121 628 €**, portant la maquette initiale à **2 320 278 €**.

➤ GAL Sud Calvados

Compte-tenu des enjeux de développement identifiés sur le territoire, les parties prenantes associées à la concertation ont souhaité définir une stratégie LEADER permettant de « **renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des ressources locales** ». Pour permettre sa mise en œuvre, le GAL a retenu 4 axes d'interventions thématiques déclinés en 11 fiches-actions opérationnelles :

Axe 1 : Soutenir l'économie rurale en s'appuyant sur les productions et savoir-faire locaux

Axe 2 : Construire un maillage de services de proximité de qualité, adaptés aux habitants

Axe 3 : Mettre en place une stratégie touristique s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire

Axe 4 : Maitriser les questions énergétiques et environnementales du territoire

Une enveloppe initiale de **1 200 000 €** a été allouée pour soutenir des projets de développement rural innovants qui s'inscrivent dans la stratégie.

En 2019, une **dotation complémentaire de 66 383 €** a été ajoutée, portant la maquette à **1 266 383 €**.

Les Comités de Programmation, instances décisionnelles des GAL :

Le Comité de Programmation est **l'instance décisionnelle du GAL**. Son rôle est de piloter la mise en œuvre de la stratégie LEADER, d'en assurer le suivi et l'évaluation afin d'être en capacité de la réorienter pour rester en cohérence avec les besoins du territoire.

Sa mission principale est d'examiner les projets qui lui sont présentés par les maîtres d'ouvrages (accompagnés de l'équipe technique LEADER) afin de juger de leur opportunité sur le territoire. Il sélectionne les projets et décide de l'attribution des subventions LEADER en appliquant une procédure de sélection transparente, non discriminatoire et prévenant les conflits d'intérêts.

Composé d'un **collège public** et d'un **collège privé** il est soumis à la règle du double-quorum (sur la moitié des membres présents, la moitié doit appartenir au collège privé) et se réunit à une fréquence trimestrielle.

Les **Comités de Programmation** ont continué à être réunis régulièrement (un par trimestre – sauf durant la période de confinement) :

1. **Pour rappel, fin 2019, le GAL Sud Calvados avait consommé la quasi-totalité de son enveloppe initiale complétée de l'enveloppe réservataire.** Les montants nécessaires aux projets bénéficiant d'une aide dégressive sur 3 ans avaient été réservés.
Le GAL n'a donc pu sélectionner que **2 projets en 2020** (lors du Comité de programmation de mars 2020).
2. Le GAL SCoT Caen Métropole a pu continuer les sélections de projets jusqu'à la fin de l'année 2020. **5 projets ont été sélectionnés en 2020** (lors des Comités de programmation de mars et d'octobre 2020).

De nouvelles nominations et de nouveaux projets :

Les **résultats des élections municipales de juin 2020** ont donné lieu à de nouvelles nominations au sein des Comités de Programmation des GAL SCoT Caen Métropole et Sud Calvados, ainsi des **Comités de réinstallation organisés en octobre 2020 ont permis de reconduire M. Hubert PICARD au poste de Président du Comité de Programmation du GAL SCoT Caen Métropole, et M. Jean-Philippe MESNIL au poste de Président du GAL Sud Calvados**. D'autres nouvelles nominations de titulaires et de suppléants ont été assurées dans les 2 collèges public et privé afin de sécuriser l'atteinte du quorum.

Le quorum est atteint lorsque la moitié des membres est présente et que dans cette moitié les représentants du collège privé sont majoritaires.

Le principe adopté par le GAL SCoT Caen-Métropole en 2019, de **comités de programmation "itinérants"**, a **été renforcé en 2020**. Le Comité de Programmation du GAL Sud Calvados a, depuis 2016, appliqué ce principe d'aller aux devant des acteurs sur leur territoire (Thury-Harcourt/Le Hom – Clécy – Condé en Normandie et sur les sites de réalisation de projets LEADER comme la Base de Loisirs et Gîtes de groupe à Pont d'OUILLY).

- Le **Comité de Programmation du GAL SCoT Caen Métropole** s'est réuni à 2 reprises. En mars, il a fallu procéder par Consultation écrite faute d'atteinte du quorum. En octobre, 3 derniers projets ont pu être sélectionnés (**la Maîtrise d'œuvre pour une crèche en paille** à Gouvix, territoire sur lequel l'aide LEADER avait contribué à faire émerger une **filière paille destinée à la construction ; l'équipement d'un pôle social et solidaire à Luc-sur-Mer** et des **études pré-programmatiques pour un Tiers-Lieu des transitions à Bretteville-sur-Laize** ont pu être sélectionnés sur la fiche-actions N°3 dédiée au développement économique (et de services innovants) de proximité. De plus, 10 projets programmés, dont un projet de **maraîchage en permaculture et d'approvisionnement local à Merville-Franceville « Le Potager de la Mer »** et un **nouveau commerce hybride « Place 26 »** à Douvres-la-Délivrande (photos ci-dessous). **A l'issue de ce Comité l'entièreté de la maquette financière initiale de 2 198 650,00€, complétée de l'enveloppe réservataire de 121 628€ soit un total de 2 320 278,00€ étaient consommés. Les membres du Comité ont alors décidé de ne pas sur-sélectionner de projets comme le permettait l'Autorité de Gestion, pour ne pas faire courir de risque aux porteurs de projet.**

LE POTAGER DE LA MER : MARAÎCHAGE ET APPROVISIONNEMENT LOCAL



Défrichage, paillage, repérage des lieux, des vents dominants, des aménagements, des tests et les premières plantations...

En quelques mois d'une parcelle en friche à une parcelle verdoyante et prolifique

PLACE 26 : « CAFE LIBRAIRIE » A DOUVRES LA DELIVRANDE



- **Le Comité de programmation du GAL Sud Calvados s'est également réuni en mars 2020** au gîte du Moulin Neuf à Pont d'Ouilly (projet LEADER de restauration de grands gîtes de groupe) pour sélectionner les 4 derniers projets. Puis, la maquette financière initiale de 1 200 000€ complétée de l'enveloppe réservataire de 67 200€ étant totalement consommé, **il a été décidé de procéder désormais par consultation écrite ce qui a été fait en décembre 2020 pour programmer les dossiers instruits par la Région**, ainsi les projets de **Réhabilitation du bâtiment des fosses d'enfer à Saint-Rémy-sur-Orne** ainsi que la **Création d'un Parc paysager à Château Ganne** ont été programmés.

CENTRE CULTUREL DES FOSSES D'ENFER



Le Centre Culturel des Fosses d'Enfer de Saint-Rémy-sur-Orne, anciennement le Musée de la Mine, abrite dorénavant une bibliothèque et une salle d'exposition d'art contemporain.

Horaires d'ouverture
(du 29 juin au 31 août)
mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
mercredi, jeudi et samedi de 10h00 à 18h00

PARC PAYSAGER A CHATEAU GANNE



Etat d'avancement des 2 programmes fin 2020 :

Les enveloppes financières initiales cumulées aux enveloppes réservataires de chaque territoire sont entièrement consommées.

Les membres des Comités de Programmation des 2 territoires qui avaient pu redouter des difficultés de consommation, étant donné la nouveauté des dispositifs LEADER sur chaque territoire et des difficultés techniques de mise en œuvre au démarrage de la programmation 2014-2020, ont constaté que *in fine* le dispositif avait été efficace.

L'effet levier LEADER pour chaque territoire a été effectif et a constitué des opportunités pour amplifier la mise en valeur des patrimoines : historique, industriel, culturel ; pour soutenir l'économie locale et les nouveaux services aux habitants ; pour renforcer le mieux vivre ensemble dans les territoires ruraux et l'accès à la culture.

Les équipes techniques LEADER ont pu s'informer sur les évolutions de la programmation 2014-2020. Le fonds européen FEDER serait opérationnel dès janvier 2021 tandis que le fonds FEADER prenait un retard de 2 années en raison de longues négociations de la PAC (Politique Agricole Commune). La nouvelle programmation LEADER aurait 2 ans de retard avec la possibilité de poursuivre les programmations de projets et les conventionnements jusqu'en décembre 2024. Ainsi les porteurs de projets sont assurés d'être payés.

4.2 Agriculture et alimentation

Contexte général :

Au travers de ses différents domaines de compétences, Caen Normandie Métropole est concerné par les politiques publiques agricoles :

- *Mise en œuvre des SCoT Caen-Métropole et Pays de Falaise, outils de planification ;*
- *Animation des politiques contractuelles, comme les actions de développement local déclinant les projets de territoire (programmes LEADER, Contrat Global de l'Eau et des milieux aquatiques, appui du Pôle Métropolitain aux EPCI sur la Transition Énergétique).*

Plusieurs actions avaient notamment été engagées avec la Chambre d'agriculture : l'adhésion commune à Terres en Villes, la participation active au projet d'action-recherche FRUGAL...

*Caen Normandie Métropole et la Chambre d'agriculture du Calvados ont ainsi décidé de signer une **Convention-cadre de stratégie partagée** sur l'agriculture afin de définir ensemble les enjeux du développement territorial ainsi que les priorités en matière d'agriculture, d'alimentation, d'aménagement et de consommation d'espace.*

L'AUCAME, de par ses compétences d'expertise et d'analyse, est un partenaire privilégié du Pôle et de la Chambre d'agriculture pour la mise en place et le suivi d'actions de cette convention-cadre.

Convention-cadre de stratégie partagée sur l'agriculture :

*Elaborée en partenariat fin 2016, la **Convention cadre de stratégie partagée sur l'agriculture** a été signée le 22 juin 2017 par les présidents du Pôle Métropolitain Caen Normandie métropole, Mme Sonia de la Provoté et de la Chambre d'agriculture du Calvados, Monsieur Michel Legrand.*

L'engagement dès 2017 d'une action sur la thématique de l'alimentation qui s'est traduite, depuis, par l'élaboration puis l'animation du Projet Alimentaire Territorial, a montré la réelle nécessité d'un travail commun sur différents enjeux.

Projet Alimentaire Territorial :



Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, en date du 13 octobre 2014 (Art. 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'inscrivent au sein et en compatibilité avec le Programme National pour l'Alimentation (PNA), piloté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné.

D'octobre 2017 à octobre 2018, Caen Normandie Métropole a élaboré la première phase de son Projet Alimentaire Territorial en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'AUCAME. L'objectif était de faire de l'alimentation un sujet métropolitain et d'élaborer une stratégie territoriale sur l'alimentation. Cette action a été financée par l'Etat (DRAAF) et le LEADER.

Au terme de cette année de travail, la stratégie du PAT a été validée.

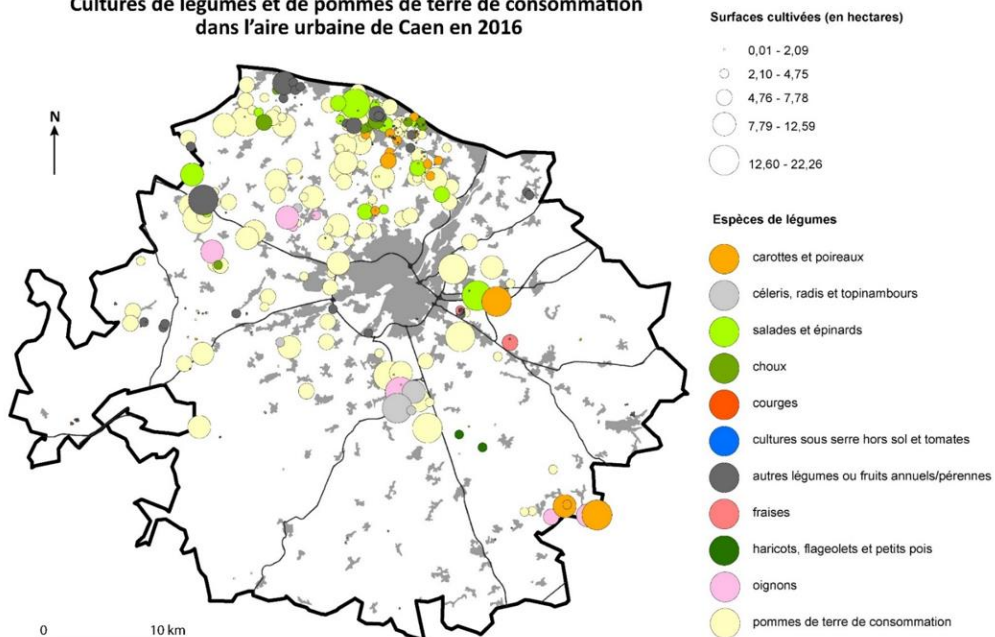
Grace à ce travail et à la mobilisation des acteurs, une nouvelle candidature à l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation a été acceptée en février 2019 pour un projet sur 24 mois, toujours grâce à un partenariat Caen Normandie Métropole - Chambre d'agriculture du Calvados - AUCAME.

Cette phase du PAT a débuté en fin d'année 2019, après finalisation des conventions de financement et de partenariat. Elle est financée par l'Etat : DRAAF et ADEME. La mise en œuvre du PAT est coordonnée avec l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territorial du territoire, beaucoup d'enjeux étant communs à ces deux démarches (économies d'énergies - relocalisation des flux).

Le PAT bénéficie des données et recherches de l'université de Caen sur les flux et les fonctions urbaines de l'alimentation de l'aire urbaine de Caen. Notamment dans le cadre du programme de recherche FRUGAL (Formes urbaines et gouvernance alimentaire), recherche-action sur douze agglomérations françaises de 2016 à 2020.

Exemple de donnée issue de FRUGAL

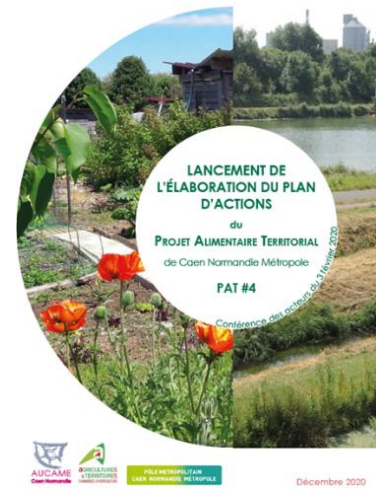
Cultures de légumes et de pommes de terre de consommation dans l'aire urbaine de Caen en 2016



Temps forts 2020 :

L'année 2020 a débuté avec la **mise en œuvre de la seconde phase d'animation du PAT** dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation et notamment l'installation de la gouvernance alimentaire à l'échelle de la Métropole :

- **Conférence stratégique**



La première conférence stratégique du PAT s'est tenue le 3 février 2020. La participation a été très importante. Cette rencontre avait 2 objectifs : présenter la richesse des enseignements issus de la recherche action FRUGAL qui s'achevait cette année et lancer l'élaboration du programme d'actions du PAT, grâce à des travaux en ateliers thématiques. Les actes de cette rencontre sont disponibles sur le site de CNM : PAT#4.

- **Accueil d'une stagiaire en master 2** de géographie de l'université de Caen, d'avril à septembre. Sa mission a notamment été de réaliser des entretiens avec des acteurs de l'alimentation durable du territoire et de concevoir des fiches initiatives. Malgré le confinement et la crise sanitaire ce sont plus de 30 acteurs qui ont pu être interviewés. Ces entretiens ont constitué le matériau de base pour la réalisation de la cartographie interactive.

- **Réalisation d'un « atlas des initiatives »** sous la forme d'une cartographie interactive. Finalisée en début d'année 2021, cette cartographie s'est appuyée sur les fiches initiatives conçues au cours du stage de master un peu modifiées et complétées par quelques entretiens complémentaires. Elle est en ligne sur le site de CNM.

- **Début de l'élaboration du programme d'action du PAT** : suite aux orientations exprimées lors de la conférence stratégique de février 2020 et aux nombreux contacts et suivis de projets avec les acteurs de l'alimentation durable du territoire, l'équipe technique a rédigé une première version du programme d'actions. Ce programme détaille en une quarantaine d'actions les 6 axes de la stratégie du PAT validée en 2018. Ce programme provisoire a ensuite été présenté aux élus du PAT en COPIL et poursuivra sa maturation en 2021 par la sollicitation de ces acteurs du territoire.

Bérengère Glorie, chargée de mission circuits-courts et aménagement foncier
Hôtel du Département rue Saint-Laurent, 14 000 Caen
Département du Calvados
Bereingere.GLORIE@calvados.fr
www.calvados.fr

Le Département du Calvados est créé en 1966 et assure les missions de service public sur l'ensemble du territoire du Calvados. Présidé par Jean-Léonce Dupont depuis 2011 et fort de plus de 3 000 agents répartis sur 65 corps de métiers différents, il assure plusieurs compétences :

- Solidarités et familles
- Culture, sport et tourisme
- Routes, environnement, territoire
- Jeunesse et collèges

Le Département accompagne financièrement les agriculteurs pour développer leurs circuits-courts ainsi que les collectivités : <https://www.calvados.fr/accueil/le-departement/routes-environnement-territoire/agriculture-activites-maritimes/le-departement-au-plus-pres-des.html>

Département du Calvados

Journées "Circuits-Courts"

Mettre en relation des commerçants, des artisans, des professionnels de la restauration, avec des producteurs locaux ou des transformateurs ; tel est l'objectif des journées "Circuits-courts" initiées et financées par le Calvados depuis 2014. L'objectif de cette initiative est de soutenir une économie de proximité et de valoriser les produits à l'échelle du territoire

Description actions :

- Journées rencontres "circuits courts" ;
- Inscriptions des participants (entre 50 et 100 participants) ;
- Ateliers / Tables rondes et débats entre les participants autour de l'approvisionnement local : enjeux, problématiques et retours d'expériences... ;
- Speed meeting et entretiens entre les professionnels de l'alimentation

Public visé : Producteurs, restaurations collectives, commerçants, artisans, restaurateurs, transformateurs...
Résultats attendus : La valorisation des productions à l'échelle locale et une multiplication des coopérations territoriales
Partenaires : La Région Normandie, Bio en Normandie, Chambre d'Agriculture du Calvados, Normandie Equitable
Moyens techniques : CCI Caen Normandie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, NFM Normandie

- **Choix d'actions pilotes à l'échelle du Pôle.** La mise en œuvre de la stratégie du PAT se fera grâce aux actions des acteurs du territoire. Caen Normandie Métropole et ses partenaires pilotes du PAT poursuivront essentiellement un rôle d'animation, de coordination et de mise en réseau. Cependant, le PAT mettra directement en œuvre des actions pilotes pour se donner de la visibilité et de l'élan. La conférence stratégique de février 2020 a indiqué quelques priorités pour la définition de ces actions et deux projets actions pilotes se sont dégagés :
 - L'organisation d' « alim'tours », journées de formation – information à destination des élus constituées de visites terrain et séances en salles.
 - La création d'un site Internet PAT permettant de rassembler les informations et actualités sur l'alimentation durable.

Suite aux élections et au renouvellement des instances de Caen Normandie Métropole, de nouveaux élus référents ont été choisis pour la thématiques alimentation et le PAT. Ainsi un **comité de pilotage du PAT (COFIL)** rassemblant les élus référents des 3 partenaires a été mis en place au 4^{ème} trimestre et s'est réuni pour la première fois en décembre 2020.

Le PAT de Caen Normandie Métropole participe toujours aux réseaux nationaux et régionaux et son **adhésion au RnPAT (Réseau National des PAT)** a été officialisée cette année.



Le PAT a depuis le début de l'action développé de nombreux partenariats avec les acteurs du territoire et notamment la DRAAF ; d'ailleurs depuis 2019, le PAT doit valider la concordance avec sa stratégie des projets candidats à l'appel à projets régional « alimentation durable ». **C'est aux PAT que la DRAAF a demandé fin 2020 un recensement de projets potentiellement candidats à des financements dans le cadre du Plan de relance en 2021.**

Perspectives 2021 :

- Finalisation et mise en ligne de la cartographie interactive
- Poursuite de l'élaboration du programme d'actions et échanges avec les acteurs du territoire
- Validation dans la stratégie du PAT des candidats aux appels à projets liés au Plan de relance,
- Organisation d'un forum des acteurs de l'alimentation durable, héritier de la conférence stratégique, au 4^{ème} trimestre 2021,
- Lancement de certaines actions pilotes

4.3 Mise en place des politiques énergie-climat sur le territoire du Pôle Métropolitain

L'élaboration des PCAET de Caen-Métropole et de la CdC du Pays de Falaise

Par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2017, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole, déjà porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), a étendu ses compétences à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour l'ensemble des EPCI composant le Pôle « Socle ».

L'élaboration était prévue sur une période de 3 ans (2018-2019-2020).

Cependant, en 2020, la rédaction du PCAET a été mise en pause à l'échelle du SCoT Caen-Métropole, dans un contexte d'élections municipales, de crise sanitaire (COVID 19) et de réinstallation des instances.

Dans la même période, le SRADDET de la Région Normandie a été approuvé (approbation le 2 juillet 2020), des évolutions réglementaires (loi énergie climat, ordonnances sur la hiérarchie des normes) sont entrées en vigueur, les données de l'Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie ont été mises à jour et complétées. Une mise à jour des éléments préparés en 2018 et 2019 était donc nécessaires, ainsi que la rédaction des pièces constitutives du dossier et la réappropriation de l'état des lieux et des objectifs par la nouvelle gouvernance.

Par conséquent, suite à la réinstallation des instances du Pôle, et la nomination des deux élus référents PCAET, la fin de l'année 2020 a été consacrée à la définition d'une méthode et d'un calendrier de finalisation du dossier de PCAET, ainsi qu'à la préparation d'un séminaire PCAET à destination de tous les élus du territoire en charge des questions de transitions écologiques.

Perspectives 2021 :

L'année 2021 sera consacrée à la mise à jour et à la rédaction des pièces constitutives du dossier du PCAET Caen-Métropole en vue d'un arrêt à la fin de l'année 2021.

Le programme Actimmo

En octobre 2019, Caen Normandie Métropole et Biomasse Normandie ont été déclarés lauréats d'un appel à projets lancé par le CLER (Réseau pour la transition énergétique), afin de déployer, sur le territoire du Pôle Métropolitain le programme ACTIMMO.

Le programme Actimmo (<https://programme-actimmo.com/>) a pour objectif de mobiliser les acteurs de la transaction immobilière à la rénovation énergétique globale et performante. Les cibles de ce programme sont donc : les agences immobilières, les agences bancaires, les courtiers et les notaires, qui ont un rôle primordial de conseil et d'accompagnement des particuliers, dans l'achat d'un bien immobilier.

Pour Caen Normandie Métropole, ce programme s'inscrit dans la mise en œuvre du PCAET, dont un des axes majeurs du futur programme d'actions visera à la massification de la rénovation énergétique du bâti privé. En effet, sur le territoire de Caen Normandie Métropole, 30 % des consommations d'énergie sont liées au secteur Résidentiel. Or, chaque année 4 000 logements privés mutent (changent de propriétaire). Pour les biens qualifiés de « passoires thermiques », **la mutation constitue une opportunité pour réaliser des travaux de rénovation énergétique ambitieux**, le financement de ces travaux pouvant par ailleurs être réfléchis globalement dans le plan de financement de l'achat du bien.



Au cours de l'année 2020 :

- **Les 2 conseillers Actimmo sont arrivés en février et ont commencé par établir les bases de données contacts** : agences immobilières, mandataires indépendants, agences bancaires, notaires et courtiers (au total plus de 550 structures).
- **L'information du lancement du programme a été faite auprès des Présidents et des services des ECPI du Pôle « Socle », puis auprès des structures des territoires**, par l'intermédiaire d'un courrier officiel, signé des Présidents des EPCI.
- **Les actions de démarchage (porte à porte, rendez-vous approfondis, réunions d'équipe ou formations) ont débuté en mars**, juste avant le premier confinement lié à la crise sanitaire.
- **Les échanges se sont poursuivis en distanciel et dès l'été 2020**, plusieurs formations et signatures de chartes de partenariat avaient été réalisés.
- Entre les mois d'août et novembre 2020, l'équipe de coordination du projet a été mobilisée sur le rapport d'activité et la demande de paiement intermédiaire.
- **A la fin de l'année 2020, l'état d'avancement du programme était de 50 %.**
- Les délais de réalisation du programme ont été prolongé de 6 mois pour tenir compte des contraintes liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Contacts intéressants liés au programme Actimmo :

- Contacts auprès des têtes de réseau bancaires, notamment la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie, avec qui une charte de partenariat est en préparation.
- Contacts auprès de la chambre interdépartementale des notaires.
- Contacts réguliers auprès des services de la Région Normandie (Chèque Eco, SARE).
- Signature de la charte de partenariat Actimmo avec l'agence immobilière KAPPA Immobilier le 22/07/2020.

Perspectives 2021 :

- Le programme Actimmo se termine en octobre 2021, l'objectif est d'atteindre un taux de réalisation du programme de 100 %, voire de le dépasser.
- Des opérations de communication seront menées : participation aux salons de l'immobilier, à la semaine de la rénovation de la Maison de l'habitat de Caen la mer, conférences de presse lors des signatures de charte, publications dans la magazine Logic'immo...
- Du temps de coordination sera également nécessaire pour la préparation de l'avenant à la convention, l'évaluation du programme, le rapport d'activité et la demande de paiement finale.

4.4 Mobilité durable

Contexte général :

Le Pôle métropolitain, à travers le SCoT, le PCAET, les enquêtes ménage-déplacements et le schéma cyclable, incite les collectivités et les acteurs du territoire à œuvrer pour une mobilité durable et favoriser le développement de nouvelles mobilités.



L'année 2020 a été consacrée :

- **Au soutien technique et/ou financier direct aux projets de mobilité durable** dans le cadre :
 - Du futur volet Mobilité du PCAET,
 - Du programme Leader GAL du SCoT Caen-Métropole à travers la Fiche-action n°6 : mutations énergétiques.
- **A une veille et une information sur les Tiers lieux** (définition, dispositifs financiers, état des lieux sur le Pôle métropolitain socle, exemples de stratégies territoriales de déploiement de Tiers Lieux en lien avec le télétravail et les espaces de co-working) ; **au suivi d'un projet de Tiers lieux à Bretteville sur Laize.**
- **Au suivi des schémas de voies douces des EPCI membres** : Communautés de communes de Cœur de Nacre et de Cingal Suisse Normande (participation à des ateliers et des réunions de travail) ;
- **A une veille sur les appels à projets et aides financières, à une aide technique aux collectivités dans leur candidature aux appels à projets et à une veille législative sur la loi d'orientation des mobilités** (Loi LOM). Des éléments de contexte institutionnel et législatif ont été présentés aux membres de la commission Politiques contractuelles : démarche France Mobilités, projet de loi LOM, Plan vélo national ainsi que les politiques et aides régionales et départementales.



Perspectives 2021 :

- **Accompagner les EPCI dans leur réflexion sur la prise de compétence de l'Organisation de la mobilité.**
- **Poursuivre les soutiens technique et/ou financier aux projets de mobilité durable** dans le cadre :
 - Du futur volet Mobilité du PCAET
 - Du programme Leader GAL du SCoT Caen-Métropole à travers la Fiche-action n°6 : mutations énergétiques
- **Préparer la mise à jour le Schéma cyclable de Caen Normandie Métropole** et suivre les schémas de voies douces des EPCI membres.

► 5. Coopérations interterritoriales

Coopérations
interterritoriales :
L'échelle « RESEAU »

5.1. Animation de la coopération interterritoriale à l'échelle RESEAU

Le contexte particulier de l'année 2020 a ralenti le rythme des travaux et échanges :

- De mi-janvier à mi-juillet 2020 la chargée de mission Réseau était en congé maternité et n'a pas été remplacée.
- Le contexte sanitaire et les élections conjugués n'ont pas permis au RESEAU de redémarrer ses activités rapidement. Le Pôle métropolitain étant une collectivité de 3^{ème} niveau, il n'a été réinstallé qu'en octobre 2020, une fois que les communes puis les 23 EPCI qui le composent ait déjà effectué cette étape.

Le 27 novembre 2020, la Conférence des Exécutifs s'est réunie autour du directeur régional de l'Agence Régionale de Santé, M. Thomas DEROCHE, nouvellement arrivé. Cette réunion a débouché sur l'envoi d'un répertoire des interlocuteurs dans les antennes départementales de l'ARS aux élus du pôle Réseau.

Conférence des Exécutifs du 27 novembre 2020



Le 18 décembre 2020, la Commission de coopérations interterritoriales, dédiée au Réseau, s'est installée. Trois Vice-Présidents ont été élus :

- Sonia DE LA PROVÔTÉ pour les EPCI du Calvados ;
- Michel PEYRE pour les EPCI de la Manche ;
- Joaquim PUEYO pour les EPCI de l'Orne.

Les discussions se sont déroulées autour des thématiques de travail à mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions et de l'organisation du travail des futures commissions.

5.2. Programme européen INTERREG Atlantic Area : projet MMIAH

MMIAH ou « Récupération et valorisation du patrimoine maritime, militaire et industriel de la côte de l'Espace Atlantique », est un projet financé par le fonds européen FEDER-INTERREG à hauteur de 75%. Pour rappel, en 2016, Caen Normandie Métropole a candidaté avec 8 partenaires européens de 5 pays :

- *Ayuntamiento de Ferrol. Galicia (ES)*
- *Câmara Municipal de Ílhavo. Centro (PT)*
- *Ville de La Rochelle. Poitou-Charentes (FR)*
- *Ayuntamiento de Cádiz. Andalucía (Huelva, Cádiz and Sevilla) (ES)*
- *Plymouth City Council. Devon (UK)*
- *Comhairle Cathrach Chorcaí. Southern and Eastern (IE)*
- *Limerick City and County Council. Southern and Eastern (IE)*
- *Liverpool City Region Local Enterprise Partnership Destination Management Organisation. Merseyside (UK)*

Le projet MMIAH a été sélectionné par le comité de sélection européen parmi 425 autres projets déposés en 2016 et les travaux ont commencé en 2017.

Le projet se divise en 7 modules de travail (Work programme – WP) :

- WP1 : Coordination du projet (groupes de travail, audit, etc.).
- WP2 : Communication (site internet et réseaux sociaux, événements de lancements et de clôture).
- WP3 : Capitalisation (rédaction d'un Livre blanc pour la gestion et la valorisation de l'héritage maritime, militaire et industriel, création d'un réseau de villes).
- WP4 : Analyse du territoire (étude d'identification des sites majeurs, fiches inventaires, échanges avec un groupe d'experts).
- WP5 : Plan stratégique (compilation des bonnes pratiques et analyse évolutive des villes et territoires, création d'un plan directeur pour la conservation des sites).
- WP6 : Réalisation d'actions pilotes (Granville, Flers Agglo et Falaise).
- WP7 : Création d'un produit touristique (création d'outils touristiques et d'une vidéo de promotion, organisation d'EDUCTOUR à destination des partenaires et des professionnels du tourisme).

Les modules de travail se sont progressivement achevés en 2019 et 2020. Le projet se terminera officiellement le 30 octobre 2021. Plusieurs événements sont prévus en 2021 pour la clôture du projet.

Rapport sur l'identification et l'évolution du patrimoine Bas-Normand au 20^{ème} siècle



Ce rapport complet détaille la localisation, la fonction et les époques du patrimoine maritime, militaire et industriel de nos territoires. Il comporte 15 fiches d'identité détaillées et surtout l'inventaire des 348 entités patrimoniales répertoriées.

Il est disponible ici : http://www.caen-metropole.fr/sites/default/files/etude_compl_ete_inventaire_mmiah_0.pdf

L'année 2020 a particulièrement permis d'avancer sur la réalisation des actions pilotes :

- **Traitement artistique du char Sherman WWII du mémorial de Falaise par un artiste.**

Coût du projet : 40 000 €

Conservation et mise en valeur d'un char Sherman ayant servi pendant la Campagne de Normandie en 1944. Le char a été remis en état, son aspect a été figé et une œuvre artistique a été réalisée par Jeff Aerosol, en public, en mai 2019.

Le char a pu être exposé à Arromanches, Paris ou encore Bastogne (Belgique) en 2019 et 2020. Le char est visible devant le Mémorial de Falaise depuis le 3 juin 2020.

Le char avant et après sa revalorisation



- **Restauration partiel du site minier et métallurgique de La Butte Rouge dans le cadre d'un chantier d'insertion.**

Coût éligible du projet : 65 000 €

Détail des travaux :

- Drainer le fond du tunnel pour éviter la stagnation de l'eau de ruissellement qui fragilise les maçonneries,
- Terrasser le fond de ce tunnel pour le rendre accessible,

- Débroussailler, dessoucher et purger l'arase des murs du tunnel jusqu'à retrouver une maçonnerie saine,
- Reconstruire l'arase en pierres des murs du tunnel,
- Réparer les maçonneries des murs du tunnel, endommagées en de multiples endroits (deux murs de 70 m de long et 4 m de haut),
- Restituer les pierres d'angles manquantes à chacune des extrémités du tunnel,
- Piqueter, nettoyer et rejointoyer l'ensemble des murs du tunnel.

Projet finalisé en mars 2021.

Les travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Pôle métropolitain, sur un site appartenant à Flers Agglomération et géré par l'Association Le Savoir et le Fer.

Evolution des travaux sur le site de la Butte Rouge





Travaux finalisés

- Création d'un parcours thématique sur la famille Dior, depuis la gare de Granville jusqu'à la villa Dior, haut lieu touristique.

Le parcours est composé de 13 panneaux d'information touristique.

Coût du projet : 40 000 €

Projet finalisé en septembre 2021.

Exemples de panneaux



Annexes : instances du Pôle métropolitain

LISTE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE CAEN NORMANDIE METROPOLE

Intercommunalités du territoire « Socle », comprises dans le SCoT Caen-Métropole

CU Caen la mer

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----------------------|-----------------------------------|
| ANGOT Geneviève | ALEXANDRE Christiane |
| ANGOT-HASTAIN Léonie | BAUDE Paul-André |
| BAIL Romain | CAGNIARD Fabien |
| BERNARD Jean-Marie | CASSIGNEUL Cédric |
| BERNET Eerwann | CHANTHAPANYA Sengdéd |
| BERT Jean | COLLET Céline |
| BOULAY Florence | DE BRUYN Patrick |
| BRUNEAU Joël | DEGUSSEAU François |
| BURGAT Hélène | DIOUF Ghislaine |
| CHAUVOIS Christian | GAUCHARD Jean-Paul |
| CHRETIEN Pascal | GERNY Yannick |
| DE LA PROVOTE Sonia | LEHOUX Jean-Marie |
| DE WINTER Damien | MAACHE Mohamed |
| DELBUEL Christian | MENOCHET Philippe |
| DEROO Fabrice | MORLAY Jean-François |
| DETERVILLE Gilles | PAGNY Yann |
| DOLHEM Agnès | POULAIN Jean-Paul |
| DUHAMEL Xavier | RAOUS Sophie |
| FRANCOIS Sébastien | ROBERT Ludovic |
| GENARD Maryse | SAINT Thierry |
| GODEFROY Bruno | SIZUN Bruno |
| GOUTTE Dominique | VANDERCAMERE-DESMORTREUX Lydie |
| GUERIN Daniel | |
| HAY Xavier | |
| JOUIN Pascal | |
| JOYAU Nicolas | |
| LAFONT Michel | |
| LAMY Laurent | |
| LE COUTOUR Xavier | |
| LE HELLEY Stéphane | |
| LE MARREC Clémentine | |

| |
|------------------------|
| LEBAS Christian |
| LECAPLAIN Patrick |
| LECERF Marc |
| LECHARTIER Micheline |
| LEREVEREND Benoît |
| MARIE Mickaël |
| MATA Laurent |
| MAURY Richard |
| OLIVIER Aristide |
| PATARD-LEGENDRE Michel |
| PHILIPPE Jean-Marc |
| PIQUET Bruno |
| PITTOIS Dorothée |
| POTTIER Marc |
| RENARD Emmanuel |
| RENOUF Thierry |
| RIBALTA Ghislaine |
| ROYE Nathalie |
| SCHMIT Pierre |
| SERARD Pascal |
| TRANCHIDO Alain |
| TROLET Laurence |
| TURBATTE Béatrice |

 C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------------|---------------------|
| BANNIER Michel | BAYRAC Olivier |
| DUVAL Gilbert | BRAUD Christophe |
| ENAULT Bernard | BURNEL Eric |
| GIRARD Henri | COLINO Sylvain |
| GOBE Alain | LANDREIN Philippe |
| GUILLEUX Rémy | LEBOUTEILLER Jérôme |
| MOTTAIS Jean-Luc | MALAQUIN Jean-Louis |
| PICARD Hubert | MAUGER Alain |
| PIERSIELA Martine | ROBILLARD Franck |

 C.D.C. Val es Dunes

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------|----------------------|
| BAUGAS Ann | CHOQUET Amand |
| BOUTROIS Alexandra | DUVAL Eric |
| DE GIBON Sophie | FORGEAS Jean-Pierre |
| DECLERCK Laurent | LEMONNIER Didier |
| DELIVET Dominique | MAIGRET Lydie |
| ENEE Régine | MARTIN Richard |
| FOUCHER Claude | MORIN Laurence |
| ISABEL Marie-Françoise | OUIN Jacques-Yves |
| MARGERIE Eric | PIARD Philippe |
| MARTIN Patrice | PICHON Matthieu |
| MONROCQ Nathaly | PIGEONNIER Alexandre |
| PESQUEREL Philippe | |

 C.D.C. Cingal Suisse Normande

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---------------------|-----------------------|
| BRETEAU Jean-Claude | BELLONI Céline |
| BRISSET Pierre | CARVILLE Raymond |
| CROTEAU Régis | COURVAL Claudine |
| DELACRE Eric | LEBOULANGER Christine |
| GUILLEMETTE Olivier | MOREL Daniel |
| LEBLANC Bernard | MOUCHEL Clémentine |
| LEHUGEUR Jacky | ONRAED Isabelle |
| MAZINGUE Didier | PITEL Gilles |
| MOREL Patrick | |

 C.D.C. Cœur de Nacre

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------------|------------------------|
| BERTY Alexandre | DEULEY Fabienne |
| CHANU Philippe | GUILLOUARD Jean-Luc |
| DELAHAYE Nicolas | CARPENTIER Mireille |
| DUBOIS Patrick | DOLLEY Arnaud |
| GUERIN Daniel | DUPONT-FEDERICI Thomas |
| GUINGOUAIN Jean-Luc | GAUQUELIN Yves |
| LEFORT Thierry | MACKOVIACK Elise |
| LERMINE Patrick | PAILLETTE Jean-Pierre |
| PHILIPPEAUX Anne-Marie | SAGET Thierry |

Intercommunalité du territoire « Socle », hors SCoT Caen-Métropole

C.D.C. Pays de Falaise

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-----------------------|--------------------|
| DEWAELE-CANOUEL Clara | BLAIS Norbert |
| KEPA Gérard | GOUPIL Jean-Pierre |
| LE BRET Jacques | GRENIER Sylvie |
| MAUNOURY Hervé | GUIBOUT Maryvonne |
| MESNIL Jean-philippe | SAUVAGE Olivier |

Intercommunalités du territoire « Réseau »

C.U. d'Alençon

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------------|-------------------|
| DIBO Ahamada | BOTHET Romain |
| DOUVRY Sophie | COUSIN Patrick |
| LURCON Gérard | LAUNAY Denis |
| PUEYO Joaquim | LAUNAY Sylvain |

C.A. Flers-Agglomération

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------------|-------------------|
| AYAD Omar | AUBIN Thierry |
| BORDERIE Hervé | BIGEON Daniel |
| DUMAINE Michel | BEAUMONT Vincent |
| GOASDOUE Yves | TERRIER Stéphane |

C.A. Mont St Michel – Normandie

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---------------------|-------------------|
| FERREIRA Angélique | BICHON Vincent |
| LAMBERT Gaëtan | DESSEROUER Hervé |
| LEMONNIER Catherine | ESNOUF Franck |
| NICOLAS David | JUQUIN David |
| PJANIC Olivier | LUCAS Jacques |
| RABEL Benoît | ORVAIN Jessie |
| RANCHIN Jean-Paul | TASSEL Xavier |

↳ C.A. Saint-Lô Agglo

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------------|---------------------|
| COURTEILLE Roland | DURAND Amélie |
| GRANDIN Mickaël | GOETHALS Valentin |
| LEJEUNE Emmanuelle | LETESSIER Jean-Yves |
| LEMAZURIER Fabrice | PAIN Dominique |
| MASSICOT Evelyne | PAING Géraldine |
| PIEN Laurent | VIRLOUVET Jérôme |

↳ C.A. Le Cotentin

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----------------------|-------------------------|
| ARRIVE Benoît | BARBE Stéphane |
| ASSELIN Yves | BELLIOT DELACOUR Niola |
| CASTEILEIN Christèle | CAPELLE Jacques |
| CATHERINE Arnaud | DIGARD Antoine |
| COQUELIN Jacques | HEBERT Dominique |
| DE BOURSETTY Olivier | LEPOITTEVIN Gilbert |
| FAGNEN Sébastien | LEROSSIGNOL Françoise |
| LAMARRE Jean-Robert | MARTIN MORVAN Véronique |
| LERENDU Patrick | MARTIN Serge |
| MAHIER Manuela | MAUGER Michel |
| MARGUERITTE David | MAUQUEST Jean-Pierre |
| PIC Anna | ROUSSEAU François |
| THOMINET Odile | TAVARD Agnès |

↳ C.D.C. Terre d'Auge

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------|------------------|
| COTHIER Florence | LANGLOIS Thierry |
| DESHAYES Yves | LAVIEC Benoît |

↳ Intercom de la Vire au Noireau

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---------------------|--------------------|
| ANDREU-SABATER Marc | BROGNIART Frédéric |
| GUILLAUMIN Marc | DESMOTTES Nicole |
| RAVENEL Georges | DESQUENE Valérie |
| TURMEL Jean | MALOISEL Gilles |

 C.D.C. Bayeux Intercom

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------------|-------------------|
| DEMOULINS Benoît | BAREY Didier |
| LEPOULTIER Mélanie | DELORME Jean-Marc |
| TANQUEREL Arnaud | GOMONT Patrick |

 C.D.C. Baie du Cotentin

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----------------------|-----------------|
| Jean-Claude COLOMBEL | Carles DUPONT |
| Catherine KERVADEC | Jérôme LEMATIRE |

 C.D.C. Coutances Mer et Bocage

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------------|------------------------|
| ALEXANDRE Gisèle | D'ANTERROCHES Philippe |
| DE LAFORCADE Eric | GRANDIN Sébastien |
| LAURENT David | JOUANNO Guy |
| VOISIN Michel | VOGT Pierre |

 C.D.C. Domfront Tinchebray Interco

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----------------|-----------------|
| GUILMIN Maxime | COSTARD Serge |
| SOUL Bernard | PORQUET Josette |

 C.D.C. Granville Terre et Mer

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------------|----------------------|
| LE JOSSIC Annaïg | HERBERT Georges |
| LETENNEUR Philippe | JULIENNE Jean-Marc |
| PEYRE Michel | LEBOURGEOIS Pierre |
| ROUSSEAU Claire | LEZAN Marie-Mathilde |

 C.D.C. Normandie Cabourg Pays d'Auge

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------|---------------------|
| GAUGAIN Sophie | COLIN Olivier |
| MOURARET Pierre | MOREL Jean-François |
| VANNIER François | PAZ Olivier |

↳ C.D.C. Pays de Honfleur Beuzeville

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------|--------------------|
| BAILLEUL Michel | BUISSON Christophe |
| FLEURY Catherine | DUPUIS Albert |

↳ C.D.C. Villedieu Intercom

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---------------|-------------------|
| LAUBEL Freddy | GUILLAUME Nicolas |
| VARIN Charly | ORANGE Patrick |

↳ C.D.C. Isigny Omaha Intercom

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|------------------|-------------------|
| BARBANCHON Eric | LECHIEN Henri |
| THOMINES Patrick | PACARY Christophe |

Conseils départementaux

↳ Conseil Départemental de la Manche

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------|---------------|
| BAS Philippe | HAREL Anne |
| MORIN Jean | LELONG Gilles |

↳ Conseil Départemental du Calvados

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------------|----------------|
| COURSEAUX Hubert | CASINI Antoine |
| JEANNENEZ Patrick | JACQ Sylvie |

↳ Conseil Départemental de l'Orne

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---------------------|-----------------------|
| LAMBERT Alain | DE BALORRE Christophe |
| VAN-HOORNE Philippe | SENAUX Philippe |

► Bureau

- Composé de 76 membres, le Bureau s'est réuni 1 fois en 2020. Il a reçu des délégations de compétences du Comité syndical. Il est notamment compétent pour prendre des décisions concernant l'administration générale, la gestion courante du syndicat et l'application du SCoT en urbanisme réglementaire et commercial. C'est aussi une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Comité syndical.

LE PRESIDENT : Joël BRUNEAU

► Commissions

- Les commissions couvrent les compétences exercées par le Syndicat. Elles réunissent régulièrement les élus pour préparer les décisions en bureau et en comité syndical.

PRESIDENT DES COMMISSIONS : Joël BRUNEAU

VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS :

Commission Administration Générale

Vice-Présidents : Philippe PESQUEREL – Jacky LEHUGEUR

Commission Application du SCoT

Vice-Présidents : Pascal SERARD – Thierry LEFORT

Commission Coopérations Interterritoriales

Vice-Président : Sonia DE LA PROVOTE – Michel PEYRE – Joaquim PUEYO

Commission Développement Territorial

Vice-Présidents : Hubert PICARD – Jean-Philippe MESNIL

Pôle métropolitain

Caen Normandie Métropole

19 avenue Pierre Mendès-France

CS 52700 - 14027 CAEN Cedex 9

Tél. : 02.31.86.39.00

www.caen-metropole.fr